



Département du Gers
Arrondissement : AUCH
COMMUNE DE PRENERON

ARRETE
AR_2020_001

DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE DES ADJOINTS

Le Maire de la commune de PRENERON,

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère au maire le pouvoir de déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions de ses adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame Laurence MASSEY, 1^{ere} adjointe est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité, en matière de finances locales.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer les documents concernant les finances locales, titre de recette, mandat de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs.

ARTICLE 2 : Monsieur Jérôme GAINARD, 2^{ème} adjoint est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité en matière de bâtiments communaux.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer les documents se rapportant aux bâtiments communaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 25 mai 2020.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inséré au registre des actes de la mairie, transmis à Madame la Préfète du Gers, publié, affiché et notifié aux intéressés.

Fait à Préneron, le 09/06/2020

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception préfecture
et publication le 09/06/2020